

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2640

26 septembre 2015

SOMMAIRE

A.I. Investment S.A.	126717	Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.	126676
Ancelle SARL	126684	Le 5ème élément	126702
Ancelle S.à r.l.	126684	Lenta Luxembourg S.à r.l.	126699
Antelope Holdco S.A.	126686	Leudelange Fund	126701
Azelis Holding S.A.	126686	LFH Corporation	126702
Bula S. à r.l.	126719	Life Finance Company	126701
Burolux S.A.	126690	Lingohr	126699
Café au Ding Dong S.à r.l.	126720	Loisirs Games s.à r.l.	126699
Cambon Financière SARL	126691	Lucazoom S.à r.l.	126702
Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l.	126691	Ludec S.A.	126698
Capital Pierre S.A.	126720	LuxCo 115 S.à r.l.	126702
Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l.	126720	Mager S.A., SPF	126676
Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.	126720	Mast S.à r.l.	126677
C.C.B. S.A.	126689	Men Invest	126677
CEREP III Finance S.à r.l.	126719	MEP II S. à r.l.	126677
CEREP Investment Brahms S.à r.l.	126719	Meyrin Investments	126677
CEREP Investment Wefora S.à r.l.	126719	MH Participations S.A.	126677
CESCO Holding S.A. SPF	126720	Nordin S.A.	126678
Clarges Re S.A.	126714	Nova Marine Holding S.A.	126678
Damovo II S.à r.l.	126693	NSGP Holdings S.à r.l.	126678
DesCap S.A.	126693	NS Selection SICAV-SIF	126678
Des Indes Holdings S.à r.l.	126708	NS Selection SICAV-SIF	126678
Dexco Holdings	126690	Océan des Dauphins S.A.	126679
Dexco Holdings	126690	Olharan Luxembourg S.à r.l.	126679
Di Egidio International S.A.	126693	Prop Co S.A., SPF	126679
Farringdon Fund II	126696	Secapital S.à r.l.	126683
Go To Enterprises Sàrl	126696	Sedan Investments S.à r.l.	126683
Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l.	126693	Sparrowhawk Properties 701 S.à r.l.	126683
Hines-Laser UK Ventures I S.à r.l.	126694	Stratego Managing S.à r.l.	126680
Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l.	126694	Sulipi S.C.I.	126680
Jam Invest S.à r.l.	126703	SVM Finance Luxembourg 1	126683
Landewyck Holding S.à r.l.	126674	Worldselect One	126684
Larry Condo Holdco S.à r.l.	126676	WP Merger S. à r.l.	126684

Landewyck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.798.

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LANDEWYCK HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 315 du 8 février 2013 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808 du 28 mars 2014.

La séance est ouverte à 14:20 heures sous la présidence de Monsieur Max MEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Florent KLING, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Charles HEISBOURG, avocat, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Charles KROMBACH, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les convocations à la présente Assemblée ont été faites en conformité avec les statuts de la Société et les dispositions légales.

II.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'associé unique, représentant les cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales émises et représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Accord à la transaction entre British American Tobacco (Hamburg International) GmbH («BAT»), Landewyck Group S.à r.l. («LAG») et Landewyck Holding S.à r.l. («LAH»);

2) Approbation de l'apport de tous les actifs à l'exception de certains de Landewyck Group S.à r.l. à Landewyck Holding S.à r.l., tel que défini dans la transaction sub. 1);

3) Examen du rapport d'évaluation de EY Luxembourg relatif à l'Apport;

4) Admission d'un nouvel associé (British American Tobacco (Hamburg) International GmbH) dans le capital de la Société;

5) Modification de l'article 12 des statuts;

6) Modification de l'article 14 des statuts;

7) Modification de l'article 22 des statuts;

8) Modification de l'article 24 des statuts;

9) Modification de l'article 33 des statuts;

10) Modification de l'article 36 des statuts;

11) Modification de l'article 37 des statuts;

12) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de contrat de cession/d'échange d'actions (le «projet SEA») du 6 juillet 2015 entre LANDEWYCK GROUP S.à r.l., LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. et BRITISH AMERICAN TOBACCO (HAMBURG INTERNATIONAL) GmbH, approuve ledit contrat ainsi que ses annexes, l'augmentation de ses fonds propres en découlant et entérine sa signature par LANDEWYCK HOLDING S.à r.l.; la transaction étant réputée accomplie le jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, dans le cadre du projet SEA, approuve l'apport de tous les actifs de LANDEWYCK GROUP S.à.r.l. à LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. à l'exception des parts sociales détenues par LANDEWYCK GROUP S.à r.l. dans la société LANDIMMO REAL ESTATE S.à r.l. (l'«Apport») et dans LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. et de certains actifs tels que convenus dans le projet SEA.

L'Apport se fera dans le chef de LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. sans émission d'actions nouvelles par LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. l'Apport s'effectuant sous forme d'apport en fonds propres non rémunéré (poste 115 PCN). L'Apport est évalué à une valeur de 31.211.207,- EUR.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte des rapports datés 6 juillet 2015 préparés par Ernst & Young S.A., Luxembourg, relatifs au projet SEA.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte l'admission de British American Tobacco (Hamburg International) GmbH, société de droit allemand avec siège social à 20354 Hamburg, Alsterufer 4, immatriculée au Registre de Commerce de Hamburg sous le numéro HRB 77356 comme nouvel associé de la Société et propriétaire de un million trois cent cinquante mille cinq cent quarante-et-une (1.350.541) parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin d'y supprimer l'alinéa 12 (2) a), de renuméroter les alinéas 12 (2) b), c), d) et e) en alinéas 12 (2) a), b) c) et d) et de renuméroter le dernier alinéa en alinéa (3) et de rajouter «Monsieur Max MEYER (jr) à la fin de l'alinéa 12 (2) b).

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14 (1) a) pour lui donner la teneur suivante:

«aux personnes physiques ou morales du groupe I, en priorité à la même branche familiale ou, en cas d'absence d'appartenance à une branche familiale, tel qu'à l'article 12 (2) d) des présents statuts si applicable, aux personnes physiques ou morales de groupe I.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 22 des statuts afin d'en supprimer les mots «et pris parmi ceux-ci ou en dehors d'eux».

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 24 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés au conseil de surveillance, composé au minimum de quatre (4) membres et au maximum de sept (7) membres, associés ou non.

Les membres du conseil de surveillance sont élus pour une durée de trois (3) ans. Les membres sortants peuvent être réélus, toutefois leur mandat expire à l'âge de 70 ans accomplis. Le domaine de compétences du conseil de surveillance est défini par un règlement intérieur du conseil de surveillance qui est arrêté par l'assemblée des associés. L'assemblée des associés désigne le président du conseil de surveillance.

Tout associé peut, par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance».

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 33 des statuts afin d'en supprimer l'alinéa 33a et de supprimer au deuxième alinéa la référence «33b».

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 36, premier alinéa, afin de remplacer la référence à «l'article 37b» par la référence à «l'article 37».

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 37 des statuts afin d'en supprimer l'alinéa 37a et de supprimer au deuxième alinéa la référence «37b».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14:40 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MEYER, F. KLING, C. HEISBOURG, C. KROMBACH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21805. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015134940/111.

(150146493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.499.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 août 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Dominique LÉONARD, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1978 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Condo Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134907/16.

(150145528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134914/11.

(150146585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Mager S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.978.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 février 2015

1. la Société a désigné la société

SGG S.A.

RCS Luxembourg B0168791

412F, Route d'Esch

L-2086 Luxembourg

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Le 10 février 2015.

Certifié sincère et conforme

MAGER S.A., SPF

Référence de publication: 2015134995/18.

(150145946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134998/10.

(150146597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Men Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.329.

Extrait du conseil d'administration du 05/01/2015

Le Conseil d'administration à l'unanimité décide de nommer la fiduciaire CH INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le N° B111687, ayant son siège au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que dépositaire de l'intégralité des actions au porteur de la société MEN INVEST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135002/13.

(150146403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2015135004/11.

(150145659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Meyrin Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 150.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135007/10.

(150145732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2015135011/12.

(150146465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Nordin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 39.178.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135041/10.

(150145231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

NS Selection SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Marc HOEGGER, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève, Président
- Monsieur Paolo FARAONE, demeurant 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Patrick PIRALLA, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015135044/15.

(150145572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Nova Marine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.147.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135042/10.

(150145875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

NS Selection SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135045/10.

(150145573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

NSGP Holdings S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015135046/15.

(150145600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Océan des Dauphins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.865.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135053/11.

(150146399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Olharan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 3, Noutemerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135056/10.

(150145553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Prop Co S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.953.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Prop Co S.A., SPF», une société anonyme, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.953 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1382 en date du 30 mai 2015, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Frédéric DEPIREUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, qui a désigné comme secrétaire Julie GILLARDIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie DELNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des alinéas 4 et 5 de l'article 7 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 7. (4^{ème} et 5^{ème} alinéa). «Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement que si la totalité / l'entière / l'intégralité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

2. Divers.

(ii) Que les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les Actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les Actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Les Actionnaires demandent au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier les alinéas 4 et 5 de l'article 7 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 7. (4^{ème} et 5^{ème} alinéa). «Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement que si la totalité / l'entière / l'intégralité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, J. GILLARDIN, S. DELNARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: DAC/2015/12982. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015135092/59.

(150145627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Stratego Managing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135252/10.

(150146309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sulipi S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg E 5.707.

STATUTS

L'an deux mille quinze

Le 3 août 2015

A COMPARU:

- 1) Monsieur Joseph GLATZ, retraité, demeurant à L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière;
- 2) Madame Nicole REILAND, épouse GLATZ, sans emploi, demeurant à L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière;
- 3) Madame Suzanne GLATZ, employée, demeurant à L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «SULIPI SCI», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Joseph GLATZ, prénommé vingt-six parts sociales	26
2. Madame Nicole REILAND, prénommée vingt-six parts sociales	26
3. Madame Suzanne GLATZ, prénommée quarante-huit parts sociales	48
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille Euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement. Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui

doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par un ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressés aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, des droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédée par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un (1)

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joseph GLATZ, retraité, né le 02 janvier 1954 à Clervaux, demeurant à L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière;

3) Une vente des parts, ainsi qu'une vente de l'immeuble, location de l'immeuble ou un changement de gérant, ne peut être décidé qu'avec un vote unanime des associés.

4) L'adresse de la société est fixé à:

L-1215 Luxembourg, 34, rue de la Barrière

Dont acte, fait et passé à Luxembourg

Le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015135254/110.

(150145911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.563.513,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.145.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 établis par The Servicemaster Company, LLC, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015135257/13.

(150146131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sparrowhawk Properties 701 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la pétresse.

R.C.S. Luxembourg B 195.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015135237/11.

(150146117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 21/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015135209/12.

(150146941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sedan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.928.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015135210/13.

(150145859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 30 juillet 2015

En date du 30 juillet 2015, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marc RAYNAUD, Georges ENGEL et Christian PETTER.

Elle a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PriceWaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WORLDSELECT ONE

Référence de publication: 2015135355/16.

(150145765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 278.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Merger S.à r.l.

Mr. Carl Gillert

Manager

Référence de publication: 2015135356/12.

(150145398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Ancelle SARL, Société à responsabilité limitée,**(anc. Ancelle S.à r.l.).****Capital social: EUR 94.840.862,27.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.921.

—

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of July, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ancelle S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16 Avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.921 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3084 dated December 24, 2012. The articles of association have been amended for the last time on June 11, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2102 dated August 29, 2013 (the Articles).

There appeared

Mr. David Dayan, born on May 18, 1973 in Pantin (France), with address at 78 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. change of the name of the Company from “Ancelle S.à r.l.” into “Ancelle SARL”;
2. amendment of article 1 of the Company's articles of association, as a consequence of the first resolution;
3. amendment of article 8.4 of the Company's articles of association;
4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Ancelle S.à r.l.” into “Ancelle SARL”.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Ancelle SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.4 of the Articles which shall now read as follows:

“ **8.4. Investment Committee.** The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers. The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments.

Mr. Jacques Benzeno shall be a permanent member of the Investment Committee.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de juillet, par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ancelle S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16 Avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.921 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3084 du 24 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2102 du 29 août 2013 (les Statuts).

A comparu

M. David Dayan, né le 18 mai 1973 à Pantin (France), ayant son adresse 78 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de «Ancelle S.à r.l.» en «Ancelle SARL»;
2. modification de l'article 1 des statuts de la Société en conséquence de la première résolution;

3. Modification de l'article 8.4 des statuts de la Société;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Ancelle S.à.r.l.» en «Ancelle SARL».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «Ancelle SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.4 des Statuts comme suit:

« **8.4. Comité d'Investissement.** Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.

M. Jacques Benzeno est membre permanent du Comité d'Investissement»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135409/112.

(150146753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Antelope Holdco S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.548.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Antelope Holdco S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194548 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 21 January 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 810 dated 24 March 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by virtue a deed of Maître Blanche Moutrier dated 29 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1697 dated 9 July 2015, page 81450.

The Meeting is declared open at 2 p.m. with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, acting as chairperson (the Chairperson), who appoints Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as secretary, and Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to “Azelis Holding S.A.”, and consequently to amend article 1 of the Articles;

2. Decision to change the statutory date and time of the annual general meeting of shareholders of the Company from the second Monday of June of each year at 2.00 p.m. to the last Thursday of April of each year at 11 a.m., and consequently to amend article 14.4 of the Articles; and

3. Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and the sole shareholder represented having declared that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, and having waived its rights to the prior notice of the Meeting, no convening notice was necessary.

(iv) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to change the name of the Company to “Azelis Holding S.A.”, and consequently to amend article 1 of the Articles, which shall now read as follows:

“There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "Azelis Holding S.A." (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Second resolution

The Meeting RESOLVES to change the statutory date and time of the annual general meeting of shareholders of the Company from the second Monday of June of each year at 2.00 p.m. to the last Thursday of April of each year at 11 a.m., and consequently to amend article 14.4 of the Articles, which shall now read as follows:

“ 14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Thursday of April of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Pétange, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de Juillet.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de Antelope Holdco S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194548 (la Société).

La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 810, daté du 24 mars 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Blanche Moutrier, en date du 29 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1697, daté du 9 juillet 2015 page 81450.

L'Assemblée est ouverte à 14h sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Ptétange (le Président), qui désigne Mademoiselle Marisa GOMES, employé privé, demeurant professionnellement à Pétange, comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employé privé, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer le nom de la Société en "Azelis Holding S.A.", et modification subséquente de l'article 1 des Statuts;

2. Décision de changer la date et l'heure statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14h00 au dernier jeudi du mois d'Avril de chaque année à 11h00, et modification subséquente de l'article 14.4 des Statuts; et

3. Divers.

(ii) Que l'actionnaire unique représenté, la procuration de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que la totalité du capital social est représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire unique représenté ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable, et ayant renoncé à son droit à une convocation préalable à l'Assemblée, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage.

(iv) Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Puis après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer le nom de la Société en "Azelis Holding S.A.", et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination "Azelis Holding S.A." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présent statuts (les Statuts)".

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la date et l'heure statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14h00 au dernier jeudi du mois d'Avril de chaque année à 11h00, et de modifier en conséquence l'article 14.4 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'Avril de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante à Pétange, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015135412/125.

(150146718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am neunundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor Uns, dem unterzeichnendem Notar, Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

die Aktionäre der Aktiengesellschaft "C.C.B. S.A.", mit Sitz in 4a, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Handelsregisternummer Luxembourg B. 119.733, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 10. Oktober 2006, Nummer 1904, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde durch notarieller Urkunde desselben amtierenden Notars vom 15. Juni 2015 und die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist, zu einer außerordentlichen Aktionärsversammlung zusammengetreten.

Die Sitzung wird eröffnet um 16.00 Uhr.

Als Vorsitzender der Aktionärsversammlung amtiert Herr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Zum Schriftführer wird bestellt Herr Alexander Wagner, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Peter Audesirk, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Bericht des Vorsitzenden

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

1. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital bestehend aus sechshunderteinundsechzig Komma fünf sechs null (661,560) voll eingezahlten Aktien bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist. Da alle Aktionäre oder deren Vertreter erklären, dass sie die Tagesordnung kennen und auf die gesetzliche und statutarische Einberufung verzichten, ist somit die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

3. Die gegenwärtige Versammlung hat zur Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Kenntnisname des Rücktrittsschreibens des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Dr. Christian Schütz zum 15. Juni 2015;
2. Ernennung des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Matthias Kath-Burdack mit sofortiger Wirkung und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird
3. Verlängerung der Frist zum Abruf des autorisierten Kapitals der Gesellschaft bis zum 30. Juni 2020.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionärsversammlung nimmt das Rücktrittsschreiben des folgenden Verwaltungsratsmitglieds zum 15. Juni 2015 zur Kenntnis:

- Herr Dr. Christian Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 4a, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt die Ernennung des folgenden neuen Verwaltungsratsmitglieds mit sofortiger Wirkung und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird:

- Herr Matthias Kath-Burdack, geboren am 29. September 1970 in Jena, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Dritter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt die Frist zum Abruf des autorisierten Kapitals bis zum 30. Juni 2020 zu verlängern. Dementsprechend ist Artikel 5 (4) (a) zu ändern, der nunmehr wie folgt lautet:

"(4) Im Rahmen des autorisierten Kapitals kann das Kapital der Gesellschaft ganz oder teilweise im freien Ermessen des Verwaltungsrats gegen Ausgabe neuer Aktien erhöht werden, wobei folgende Voraussetzungen gelten:

(a) der Verwaltungsrat kann das autorisierte Kapital nur bis zum 30. Juni 2020 abrufen, es sei denn, diese Frist wird von der Aktionärsversammlung verlängert;"

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung um 16.15 Uhr geschlossen.

Worüber, diese notarielle Urkunde in Luxemburg Stadt an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument dem Vorstand dieser Generalversammlung vorgelesen wurde, hat dieser gemeinsam mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. LOCHEN, A. WAGNER, P. AUDESIRK, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 7. Juli 2015. Relation: EAC/2015/15797. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015135517/73.

(150147347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Burolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 92.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUROLUX S.A.

Référence de publication: 2015135515/10.

(150147450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Dexco Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.728.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135606/10.

(150147078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Dexco Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.728.

EXTRAIT

En date du 31 juillet 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Louis D.P. Houbert de son poste d'administrateur et nomination avec effet immédiat même poste d'administrateur de Monsieur Xavier Guyard demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015135607/13.

(150147472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Cambon Financière SARL, Société à responsabilité limitée,
(anc. Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 56.965.784,14.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 172.895.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of July, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1 rue des Glacis, L - 1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172. 895 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3101 dated December 28, 2012. The articles of association have been amended for the last time on June 11, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2102 dated August 29, 2013 (the Articles).

There appeared

Mr Michael Dayan, born on November 5, 1981 in Charenton Le Pont (France), with address at 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. change of the name of the Company from “Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l.” into “Cambon Financière SARL”;
2. amendment of article 1 of the Company's articles of association, as a consequence of the first resolution;
3. amendment of article 8.4 of the Company's articles of association;
4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l.” into “Cambon Financière SARL”.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Cambon Financière SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.4 of the Articles which shall now read as follows:

“ **8.4. Investment Committee.** The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers. The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments.

Mr. Jacques Benzeno shall be a permanent member of the Investment Committee.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de juillet, par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cambon (Luxembourg) Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1 rue des Glacis, L - 1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.895 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3101 du 28 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2102 du 29 août 2013 (les Statuts).

A comparu

M. Michael Dayan, né le 5 novembre 1981 à Charenton Le Pont (France), ayant son adresse 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de «Cambon (Luxembourg) Holding S.à.r.l.» en «Cambon Financière SARL»;

2. modification de l'article 1 des statuts de la Société en conséquence de la première résolution;

3. Modification de l'article 8.4 des statuts de la Société;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Cambon (Luxembourg) Holding S.à.r.l.» en «Cambon Financière SARL».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «Cambon Financière SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.4 des Statuts comme suit:

« **8.4. Comité d'Investissement.** Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.

M. Jacques Benzeno est membre permanent du Comité d'Investissement»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135518/117.

(150146755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

DesCap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135588/10.

(150147106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.250.

Le Bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015135596/12.

(150147424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Di Egidio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 80.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DI EGIDIO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015135608/10.

(150147429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.966.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société du 4 Août 2015:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur Jeremy Vickerstaff en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Août 2015.

De nommer M. Olivier Mortelmans né le 25 Août 1957 à Wilrijk, Belgique et domicilié au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Août 2015.

Référence de publication: 2015135755/13.

(150147206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Hines-Laser UK Ventures I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l.).**

Capital social: GBP 765.625,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.915.

—

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-THIRD DAY OF THE MONTH OF JULY.
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Hines Global REIT Properties L.P. (“HG REIT”), a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington -19081, Delaware, United States of America, with registration number 090012384 - 4642286,

- Laser MH S.à r.l. (formerly MREF II MH S.à r.l.), (“Laser MH”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.855,

both here represented by Ms. Maria Teresa Fulci-de Rosée, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given to her under private seal.

These proxies, signed *in varietur*, by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are shareholders (the “Shareholders”) holding together the entire share capital of Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.915, which has been incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg, dated 22 June 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1542, on July 28, 2010, (the “Company”) and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, above named, on July 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1800, on September 2, 2010.

The Shareholders, represented as mentioned above, holding together the entire share capital of the Company, having recognized to be duly and fully informed of the following agenda:

- 1) To change the Company’s name into Hines-Laser UK Venture I S.à r.l.;
- 2) To amend and restate the article 1 of the Company’s articles of association.
- 3) Miscellaneous.

request the undersigned notary to record the following resolutions they have taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company’s name into Hines-Laser UK Venture I S.à r.l.

Second resolution:

Further to the above resolution, the Shareholders resolve to amend and restate article 1 of the articles of association of the Company, which shall as from now on read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the Shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Hines-Laser UK Venture I S.à r.l. (the Company).”.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS DE JUILLET.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Hines Global REIT Properties L.P. ("HG REIT"), a limited partnership existant suivant la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington - 19081, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 090012384 - 4642286,

- Laser MH S.à r.l. (anciennement MREF II MH S.à r.l.), ("Laser MH"), a société à responsabilité limitée constituée et existant sous la loi du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.855,

toutes les deux ici représentées par Madame Maria Teresa Fulci-de Rosée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants sont les associés (les «Associés») détenant ensemble l'intégralité du capital social souscrit de Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.915, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1542, le 28 juillet 2010, (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1800, le 2 septembre 2010.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, détenant ensemble l'intégralité du capital social souscrit de la Société, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés de l'ordre du jour suivant:

- 1) modifier le nom de la société en Hines-Laser UK Venture I S.à r.l.;
- 2) modifier et reformuler l'article 1 des statuts de la Société;
- 3) divers.

requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par les Associés à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la société en Hines-Laser UK Venture I S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de modifier et reformuler l'article 1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Hines-Laser UK Venture I S.à r.l. (la «Société»).».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes précitées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.T. FULCI-DE ROSEE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015135764/111.

(150146863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Go To Enterprises Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.929.

Le bilan au 13/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135743/10.

(150147039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Farrington Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.094.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July,

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxemburg

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of FARRINGTON II SICAVFIS, a société d'investissement à capital variable having its registered office at Centre Europe, 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing at Esch Sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 22, 2006, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2009143333/1202 of November 9, 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were not amended yet.

The meeting is presided by Oriana MAGNANO, attorney-at-law, with professional address at 2, rue Petermelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Magda Pietras, lawyer, with professional address at 2, rue Petermelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Peik Heirman, attorney-at-law, with professional address at 2, rue Petermelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer").

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company by adding the following sentence at the end of the paragraph:

"The Company further qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers."

2. Amendment of the second sentence of the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

"The Company may appoint an external alternative investment fund manager (the "AIFM") within the meaning of chapter 2 of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers."

3. Amendment of the article 17 B) subsection d) second sentence of the articles of the incorporation of the Company, by replacing the word "Management Company" with the word "AIFM".

4. Amendment of first and second paragraphs of article 19 of the articles of association of the Company, by replacing the word "Management Company" with the word "AIFM".

5. Amendment of the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named with the prior approval of the CSSF by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.”

6. Amendment of the first sentence of the fifth paragraph of the article 23 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the 2002 Law regarding collective investment undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

I. the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices containing the agenda and published:

- on the Mémorial C number 1580 on June 24, 2015 and on July 13, 2015 number 1723;
- on the Luxembourg Wort on June 24, 2015 and on July 13, 2015;
- on the Luxembourg Tageblatt number 146 on June 24, 2015 and number 160 on July 13, 2015;

II. a first extraordinary general meeting duly convened has been held with the same agenda on June 19th 2015. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. it appears from the attendance list, that out of 163,691.9809 shares representing the entire share capital 28,394.1753 shares are represented at the present meeting

V. in compliance with article 67-1 (2) of Luxembourg law of on commercial companies dated August 10th 1915, as amended, the present Meeting may deliberate validly with no condition of quorum.

VI. the shareholders have thus been duly informed of the present Meeting and related agenda and have been duly convened to attend the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda provided to the shareholders.

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company and by adding a new sentence at the end of the paragraph worded as follows:

“The Company further qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the second sentence of the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“The Company may appoint an external alternative investment fund manager (the “AIFM”) within the meaning of chapter 2 of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the article 17 B) subsection d) second sentence of the articles of the incorporation of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first and second paragraphs of article 19 of the articles of association of the Company, by replacing the word “Management Company” with the word “AIFM”.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named with the prior approval of the CSSF by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of the article 23 of the articles of incorporation of the Company, by replacing the reference to “the 2002 Law regarding collective investment undertakings” with a reference to “the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the undersigned notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Magnano, Pietras, Heirman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015135684/102.

(150146732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ludec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaash.

R.C.S. Luxembourg B 138.355.

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUDEC S.A." (numéro d'identité 2008 22 11 161), avec siège social à L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.355, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1339 du 31 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD, gérant de société, demeurant à Cons-la-Grandville (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-4818 Rodange, 21, avenue Dr. Gaasch et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4818 Rodange, 21, avenue Dr. Gaasch et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Rodange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique, respectivement président du conseil d'administration Monsieur Jean-Luc BERNARD, gérant de société, né à Nancy (France) le 1^{er} septembre 1968, demeurant à F-54870 Cons-la-Grandville, 12, rue de Longwy, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BERNARD, HAMES, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135892/56.

(150147184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Loisirs Games s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 154.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOISIRS GAMES S.à r.l.

Référence de publication: 2015135888/10.

(150147460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Wir teilen mit, dass Herr Frank R. Lingohr mit Wirkung zum 01.06.2015 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135865/10.

(150146741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Lenta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 154.090.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.411.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of the month of July,

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lenta LLC incorporated under the laws of Russian Federation, having its registered office at 112, Rue Savushkina, RUS-197374 Saint Petersburg, registered with the Russian Inspection of Ministry of Taxes and Levies of the Primorsky District of Saint Petersburg, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Lenta Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160.411, and incorporated on 14 March 2011 by deed of the Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1623 of 20 July 2011,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 July 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 17 September 2012 published in the Mémorial C number 2637 of 25 October 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the five hundred million (500,000,000) shares in issue in the Company.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B142389 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Lenta LLC, constituée en vertu des lois de la Fédération de Russie, dont le siège social est situé au 112, rue Savushkina, RUS - 197374 Saint-Petersbourg, enregistrée auprès de l'Inspection russe du ministère des Impôts et Taxes de l'arrondissement de Primorsky de Saint-Petersbourg, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Lenta Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.411 et constituée le 14 mars 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1623 du 20 juillet 2011,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 septembre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2637 du 25 octobre 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales émises dans la Société.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1) Décision concernant la liquidation de la Société

2) Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142389 en tant que liquidateur.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'Associé Unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à exécuter et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée dans le cas où une telle autorisation serait requise par la loi.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes spécifiques.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24330. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015135859/103.

(150147452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Leudelage Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135860/10.

(150147765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Life Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.869.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 8 juin 2015:

1. de procéder au transfert de siège social de son adresse actuelle 4, Rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 15 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135863/15.

(150147345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135858/10.

(150146810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Lucazoom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.423.115,19.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.477.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Le siège social de P5 CIS S.à r.l. associé de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015135867/13.

(150147415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.343.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 juillet 2015

1. La démission de Monsieur Ulrich Binninger, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Monsieur Harmen Kölln, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LuxCo 115 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135871/14.

(150147385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135883/10.

(150147511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Jam Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 199.148.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alain MILGROM, né le 31 août 1960 à Neuilly sur Seine, de nationalité française demeurant au 47, rue Spontini à F-75016 Paris, France,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «JAM INVEST S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir ou céder par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux millions huit cent quarante mille euros (42.840.000,- EUR) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de trois mille cinq cent soixante-dix euros (3.570,-EUR) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B désignés comme gérant de classe A ou de classe B par le(s) associé(s). Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé ces décisions. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 15h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Monsieur Alain MILGROM, prénommé, déclare souscrire à douze mille (12.000) parts sociales de la Société et de les libérer ensemble par un apport en nature (l'Apport) consistant dans cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) parts sociales par le prénommé, représentant 39,99% du capital social de la société GEMIPAR SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 5 avenue Bertie Albrecht, F-75008 Paris (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 351 185 889, dont le capital social est de (seize millions huit cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 16.885.254), représenté par un million quatre cent vingt mille (1.420.000) actions (les Actions).

L'apport a, ce jour, une valeur de marché d'un montant total de quarante-deux millions huit cent quarante mille euros (EUR 42.840.000).

L'apport sera affecté intégralement au capital social de la Société soit pour un montant de quarante-deux millions huit cent quarante mille euros (EUR 42.840.000).

Déclaration du fondateur souscripteur

Monsieur Alain MILGROM, agissant comme ci-avant, déclare que l'apport est placé sous le bénéfice du régime de report d'imposition prévu par les dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts français dans sa rédaction issue de la loi française n° 2012-1510 en date du 29 décembre 2012.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la production de documents sociaux de la société GEMIPAR SAS.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, pré-qualifié et agissant comme ci-avant, déclare qu'il:

- est propriétaire de cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions;
- est le seul titulaire des droits sur les cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions et possède le pouvoir de disposer des cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions;
- les cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur lesdites actions et lesdites actions ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions lui soit cédées;
- que les cinq cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (567.998) actions ont une valeur de marché d'un montant total de quarante-deux millions huit cent quarante mille euros (EUR 42.840.000,-).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 11.070,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain MILGROM, né le 31 août 1960 à Neuilly sur Seine, de nationalité française demeurant 47 rue Spontini, F-75016 Paris, en qualité de Gérante de classe A.

Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en qualité de Gérante de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 20 rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015135828/289.

(150147691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Des Indes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.111.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July,

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (“Real Estate Investments International”),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I. - Form- Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immovable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Des Indes Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Real Estate Investments International Corp., prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2016.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The following person has been elected as manager of the Company for an unlimited period:

- Mr. Michael KIDD, professionally residing at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout type d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Des Indes Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Real Estate Investments International Corp., pré qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- M. Michael KIDD, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23770. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015134607/307.

(150146302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Clarges Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.754.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CLARGES RE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated in Luxembourg following a deed of the Maître Joseph Gloden, than notary residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg, of June 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1525 of July 26th, 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.754 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company haven't yet been amended.

The meeting was declared open by Me Namik Ramic, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Elsa IDIR, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Philippe Hoffmann, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Amendment of article 4 of the articles of association, which shall be read as follows:

Art. 4. "The object of the company is to manage its assets. The company has all the powers to do all ancillary operations that can benefit to the realization of its purpose."

2 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;

3 To appoint the current three directors as liquidators;

4 To determine the powers to be given to the liquidators;

5 Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the sole shareholder represented declared that he had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived his right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 4 of the articles of association, which shall from now on read as follows:

Art. 4. "The object of the company is to manage its assets. The company has all the powers to do all ancillary operations that can benefit to the realization of its purpose. "

Second resolution

The sole shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidators following persons:

- Mr. Gerhard Greidanus, born on 26th August 1942 in Hilversum, residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands

- Mr. Maarten van de Vaart, born on 2nd December 1959 in Castricum, residing at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

- Mr. Jean Hoss, born on 2nd August 1937 in Luxembourg, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L1340 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidators shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidators shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidators may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidators may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidators may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidators may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of their powers as they deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of one liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The sole shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidators as agreed among the parties concerned.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CLARGES RE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg, constituée ici en Luxembourg suivant acte de Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-duché de Luxembourg en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1525 du 26 juillet 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.754 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Namik Ramic, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Elsa IDIR, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Philippe Hoffmann, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social, qui aura la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la gestion de ses avoirs. La société a tous les pouvoirs pour faire toutes opérations accessoires qui peuvent profiter à la réalisation de son objet social.»

2 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;

3 Nomination des trois administrateurs actuels comme liquidateurs de la Société;

4 Détermination des pouvoirs des liquidateurs les plus larges possibles pour procéder aux opérations de la liquidation et pour la distribution du solde restant après apurement des dettes;

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par

le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, concernant l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la gestion de ses avoirs. La société a tous les pouvoirs pour faire toutes opérations accessoires qui peuvent profiter à la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivantes comme liquidateurs:

- Monsieur Gerhard Greidanus, né le 26 août 1942 à Hilversum, demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.
- Monsieur Maarten van de Vaart, né le 2 décembre 1959 à Castricum, demeurant à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- Maître Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Les liquidateurs disposeront de la signature sociale et seront habilités à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Les liquidateurs peuvent renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, ils peuvent accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Les liquidateurs peuvent, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité et pour une durée qu'ils fixent, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'ils croient appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature individuelle d'un liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la rémunération des liquidateurs telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. RAMIC, E. IDIR, P. HOFFMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: DAC/2015/12978. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134578/157.

(150146324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 90.717.

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A.I. INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange (Niederanven), 20, Am Bounert, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 198 du 25 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 90717.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 161 du 24 janvier 2006.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean STROCK, demeurant à L-6975 Rameldange (Niederanven), 20, Am Bounert.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Annette ARENS, demeurant à L-6975 Rameldange (Niederanven), 20, Am Bounert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de l'objet social de la société par l'ajout de quelques points et modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet tous travaux administratifs et de secrétariat, des activités et services commerciaux ainsi que la prestation de services au sens large du terme.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

2.- Ajout d'un 9^{ème} alinéa à l'article 5 des statuts de la société.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DEUX MILLE TROIS CENTS (2.300) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT TRENTÉ MILLE EUROS (€ 230.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, par l'ajout de quelques points, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet tous travaux administratifs et de secrétariat, des activités et services commerciaux ainsi que la prestation de services au sens large du terme.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide l'ajout d'un 9^{ème} alinéa à l'article 5 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: STROCK, ARENS, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/08/2015. Relation: EAC/2015/18223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/08/2015.

Référence de publication: 2015134356/121.

(150145564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.495.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134554/10.

(150145686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.598.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134555/10.

(150145666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134558/10.

(150145672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Bula S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.372.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134469/9.

(150145423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Café au Ding Dong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015134499/10.

(150146593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134502/10.

(150145751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134506/10.

(150145691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134507/10.

(150145694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CESCO Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CESCO Holding S.A. SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2015134568/11.

(150145439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
